

BNSSA

Nageur-Sauveteur

- Surveiller des baignades aménagées d'accès gratuit (mer, lac, rivières...)
- Surveiller des établissements de baignade d'accès payant comme assistant de maître nageur sauveteur (MNS)
- **Pas le droit** de donner des cours de natation contre rémunération
- Avoir 17 ans le jour de l'examen (29 mars 2025)
- Avoir 18 ans pour travailler avec le BNSSA (sauf pour les mineurs émancipés)



Coût initial de la formation complète :

550.00 euros

De nombreuses possibilités de financement
(Contacter M. GAUDIN)

Financements possibles :

- Dispositif SESAME : 404,00 euros si vous habitez en SRR* ou QPV*
- Mairies disposant d'une baignade
- Fonds social sous certaines conditions

Inclus dans la formation

- Entraînements les mercredis après midi de 14h à 16h (25 entraînements)
- PSE1 du 21 au 25 octobre 2024 (40h)
- 5 cours de réglementation
- 5 Entraînements d'apnée
- Passage de l'examen : 29 mars 2025

Organisation

Début de la formation

Mercredi 11 septembre 2024

FORMATION BNSSA

Inscription au test de sélection :
alain.gaudin@ac-orleans-tours.fr

Contact :
Alain GAUDIN Professeur d'EPS
Lycée Rémi Belleau

FORMATION BNSSA

Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique

Un partenariat

Lycée Rémi Belleau
Aquaval Nogent-Le-Rotrou
AFASSE28

(Association de Formation Aquatique,
de Sauvetage et de Secourisme
Eurélienne)



- Surveiller les espaces de baignade et sauver des vies
- Avoir un job d'été et de week-end
- Valoriser votre dossier Parcoursup (STAPS et autres)
- Un des prérequis pour rentrer dans la formation BP JEPS activités aquatiques et de la natation (AAN)

ETAPES À FRANCHIR POUR AVOIR LE BNSSA

Test de sélection 12 places au maximum

Mercredi 29 mai 2024
14h00

Piscine Aquaval de Nogent-le-Rotrou

Test :

- Echauffement en autonomie
- 200 m 3 nages (50 Brasse, 50m Dos, 100m crawl)
- 100m avec 2 x 10m d'apnée et 25m mannequin

Pas de temps, mais niveau technique observé
Autorisation parentale requise

Obtenir le PSE1

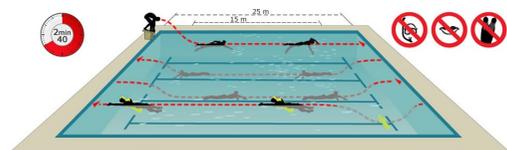
Formation aux Premiers Secours en équipe
Du 21 au 25 octobre 2024

Epreuve finale

Vendredi 29 mars 2025

1. Parcours de sauvetage de 100 m (- de 2'40'') :

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant : un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ; deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ; une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.



2. Parcours de sauvetage de 250 m (- de 4'20'') :

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

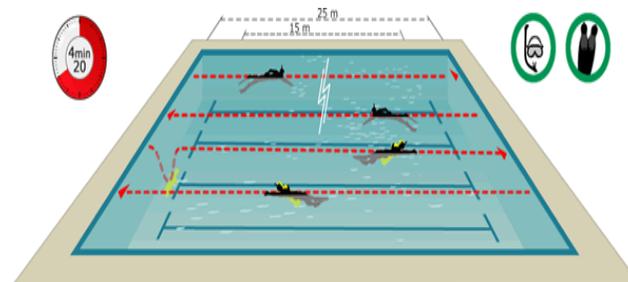
le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;

le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ; La remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;

les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;

Lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau ; la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;

le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.



3. Assistance à personne en difficulté :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;

la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime

le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ; après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.



4. QCM :

Elle consiste en un questionnaire à choix multiples (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.



***SRP** : Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales.

***QPV** : Quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Tapez ces sigles sur internet pour connaître votre éligibilité.